

demandeur d'établir un arrêt de tramway sur la rue Centre, à mi-chemin entre les rues Ropery et Charlevoix.

40.—Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instruction d'écrire à la Compagnie des Tramways de Montréal pour lui demander d'établir un arrêt de tramway à l'angle des rue Ontario et Berri.

AVIS DE MOTIONS.

41.—Par M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet d'amender le Règlement No 356 concernant les morts de piété.

42.—Par M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet d'amender le Règlement No 540, re Compagnie de Chemin de Fer de Montréal et des Comtés du Sud.

43.—Par M. l'échevin L. A. Lapointe, re entretien des monuments publics.

44.—Par M. l'échevin Lavergne, à l'effet d'amender le Règlement No 528, re édifices sur le Boulevard Rosemont.

ORDRE DU JOUR.

45.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération des rapports du Bureau des Commissaires (a) demandant un crédit de \$1,000 pour payer les honoraires des conservateurs des hypothèques; (b) réitérant le rapport, re honoraires des conservateurs des hypothèques.

A ce sujet, soumis et lu un rapport du Bureau des Commissaires, soumettant des rapports du Trésorier de la Cité se rapportant à cette question, lequel dit rapport est déposé aux archives.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MAYRAND, il est

Résolu: Que le rapport ci-dessus du Bureau des Commissaires, en date du 9 avril 1915, soit adopté.

46.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de lire une 2^eme et une 3^eme fois un règlement amendant le Règlement No 432, re taxes et licences,

Sur proposition de M. l'éch. LAVERGNE, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE,

Le Conseil procède à étudier ledit règlement en 2^eme lecture, et les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une 2^eme fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. LAVERGNE, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une 3^eme fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une 3^eme fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. LAVERGNE, appuyée par M. l'éch. L. A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

47.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de lire une 1^ere, une 2^eme et une 3^eme fois un règlement amendant le Règlement No 544, re édifices sur les rues Christophe Colomb et Boyer, ledit règlement est en conséquence lu une 1^ere fois.

Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DUBEAU, il est

Résolu: Que la Règle 84 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une 2^eme et une 3^eme fois.

Le Conseil procède alors à l'étude dudit règlement en 2^eme lecture, et les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une 2^eme fois et agréé.

Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DUBEAU, il est

Company to establish a car-stop on Centre street, half-way between Ropery and Charlevoix streets.

49.—On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to communicate with the Montreal Tramways Company and ask said Company to establish a car-stop corner of Ontario and Berri streets.

NOTICES OF MOTIONS.

41.—By Ald. L. A. Lapointe, to amend By-law No. 356 concerning pawn-shops.

42.—By Ald. L. A. Lapointe, to amend By-law No. 540 re Montreal & Southern Counties Railway Co.

43.—By Ald. L. A. Lapointe, re care of public monuments.

44.—By Ald. Lavergne, to amend By-law No. 528 re buildings, Rosemont Boulevard.

ORDER OF THE DAY.

45.—The order of the day being read to consider reports from the Board of Commissioners (a) for an appropriation of \$1,000 to pay registrars' fees; (b) re-affirming report re registrars' fees.

In this connection, submitted and read report from the Board of Commissioners, submitting reports from City Treasurer bearing on the question at issue, which said report was filed of record.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MAYRAND, it was

Resolved: That the report of the Board of Commissioners dated the 9th April 1915, be adopted.

46.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 432 re taxes and licenses.

On motion of Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

The Council proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1, 2 and 3 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. LAVERGNE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

47.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 544 re buildings on Christophe Colomb and Boyer streets,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DUBEAU, it was

Resolved: That Rule 84 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading, and

Sections 1, 2 and 3 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DUBEAU, it was